

Zeitschrift: Nachrichten VSB/SVD = Nouvelles ABS/ASD = Notizie ABS/ASD
Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische Vereinigung für Dokumentation
Band: 58 (1982)
Heft: 2

Artikel: Un aspect très important : la défense de la profession
Autor: Weibel, Agneta / Piot, Marie-Françoise
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-771531>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un aspect très important:

LA DEFENSE DE LA PROFESSION

C'est avec un grand intérêt que nous nous avons pris connaissance de votre dossier «Le profil du Bibliothécaire». Cléopâtre était certes une belle dame, mais, dit-on, son nez laissait à désirer. De même avons-nous quelques réflexions à vous soumettre.

En plus des trois définitions quant au but d'un profil professionnel, nous aimerions ajouter un aspect très important, celui de défense. Or le profil d'une profession sert aussi à la défendre. Il ne sert donc pas uniquement comme moyen d'orientation pour un choix professionnel ou lors d'un engagement comme information pour l'employeur, mais il est aussi un miroir d'identification pour celui qui exerce la profession dans ce qui le distingue par rapport à d'autres professions avoisinantes.

Et qu'est-ce qui distingue le bibliothécaire? A notre humble avis, c'est sa relation avec l'information ou, si vous voulez, la position qu'il détient dans la circulation et la diffusion de l'information.

Par sa formation professionnelle il est apte à faire les liaisons entre les savoirs recherchés et également par son attitude professionnelle il en recherche une diffusion objective.

Afin que cela ne reste pas lettre morte, le bibliothécaire doit démontrer une volonté de s'informer tout au long de sa carrière et de se former au gré des exigences du développement de son travail et de sa profession. Le profil fait alors état des possibilités des formations, continues et/ou permanentes dans les domaines bibliothéconomiques et aussi des possibilités des formations, qu'il y aurait d'acquérir des connaissances dans les différentes disciplines du savoir.

Vous comprenez peut-être mieux maintenant pourquoi nous insistons sur l'aspect à la fois culturel et intellectuel de la profession comme moyen de défense. Par ailleurs, on peut dire que notre opinion rejoint la définition concernant le but d'un profil professionnel citée par le comité de l'ABS «zur bildungspolitischen Rechtfertigung des Berufs» que nous traduisons «qui sert à légitimer une politique de formation professionnelle».

Il est vrai que notre propos suppose des structures de formation que l'ABS ne possède pas vraiment. Pas pour le moment, mais cela pourrait (devrait?) changer.

Dans ce contexte, d'accord avec vos recommandations sous l'4 pour la formation, nous vous faisons remarquer que votre proposition de profil fait apparaître la situation absolument statique du bibliothécaire diplômé. Une fois le diplôme acquis, il n'existe aucun moyen de promotion sanctionné par notre organisation professionnelle.

Si, pour des raisons d'efficacité, vous avez choisi de décrire la profession par type de bibliothèque, cela vous a fait perdre de vue l'unité de notre profession.

Nous nous permettons de revenir sur ce qui a été dit sur la relation avec l'information. C'est cela qui nous réunit et qui nous inspire une éthique professionnelle.

Les descriptions des différents types de bibliothécaires démontrent tous des préoccupations ayant trait à une éthique professionnelle. Il s'en suit que votre profil pourrait servir de base à un code de déontologie du bibliothécaire suisse. A toute fin utile nous joignons un extrait du code des bibliothécaires canadiens.*

Cléopâtre avait certes un vilain nez, mais qui, après tout, séduit César. De même, souhaiterions-nous que notre lettre trouve un accueil favorable auprès de vous en vous envoyant, chers collègues, nos meilleures salutations on ne peut plus bibliothéconomiques.

Agneta Weibel et Marie-Françoise Piot
Membres du Comité du Groupement Régional
des Bibliothécaires Vaudois GRBV

* In: Documentaliste, Paris. 18(1981) No 1, pp. 25–26.

MITTEILUNG DER ARBEITSGRUPPE «BERUFSBILD»

Die Arbeitsgruppe erhielt bis Ende 1981 insgesamt zehn schriftliche Stellungnahmen einzelner oder ganzer Gruppen von Kolleginnen und Kollegen zu den Ergebnissen, die im September 1981 der Generalversammlung in Schaffhausen vorgelegt worden waren. Ein Dank geht an alle, die sich mit der Materie befaßt und sich die Mühe genommen haben, uns ihre wertvollen Hinweise und Anregungen mitzuteilen.

Es hat sich dabei erneut gezeigt, daß die Meinungen, was das neue Berufsbild sein und bezwecken soll, zum Teil recht weit auseinandergehen.

Von einigen wird erwartet, daß sie sich darin in ihrer täglichen Arbeit wiedererkennen können. Ein Spiegel für den eigenen Berufsstand sozusagen. Andere möchten damit Bibliotheks- und Standespolitik betreiben. Es werden von ihnen bildungspolitische Thesen, zukunftsweisende Gedanken und Forderungen erwartet. Sie sehen als Adressaten vor allem Behörden und Politiker. Von anderer Seite wiederum wird gewünscht, mit dem neuen Berufsbild eine breite Öffentlichkeit anzusprechen, durch eine geeignete Selbstdarstellung das Image des Bibliothekars aufzubessern und damit auch auf zukünftige Interessenten motivierend zu wirken.